

A4455

A2A FORMATION  
Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 82 000 EUROS  
Siège social : PIT de la Pompignane  
34055 MONTPELLIER  
RCS MONTPELLIER B 418 252 326

16 JUN 2003

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 24 MARS 2003**

L'an deux mille trois, et le vingt quatre mars, à seize heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant lettres en date du 7 mars 2003.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame JARLOT Patricia préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration.

Monsieur DESTOURS Olivier et Monsieur PASTOR Philippe, les deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

M<sup>e</sup> Jacques ABELANET assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 640 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.



Personne ne demande la parole.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du Commissaire aux comptes titulaire, Société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES, et de la démission du Commissaire aux comptes suppléant, Mr HANS Bernard, décide de nommer en remplacement :

- la Société D'AGRAIN ET ASSOCIES, 110, Avenue de Lespinet, 31400 TOULOUSE, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire ,
- Madame SEGALA Georgette, 110, Avenue de Lespinet, 31400 TOULOUSE, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président**

**JARLOT Patricia**

**Les Scrutateurs**

**Monsieur DESTOURS Olivier**

**Le Secrétaire**

**M<sup>re</sup> Jacques ABELANET**

**Monsieur PASTOR Philippe**